**AVIS DE MANIFESTATIONS D’INTERET N° 05-2021 / PDAZAM**

PAYS : République du Mali

ORIGINE : Ministère de l’Agriculture

NOM DU PROJET : Projet de Développement de la productivité et de la diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM)

SOURCE DE FINANCEMENT : Banque Mondiale

INTITULE DES SERVICES : **Services de Consultants chargés des évaluation environnementales et sociales (EIES) des travaux d’aménagement des 03 bas-fonds,03 mares et 08 périmètres maraichers dans la région de Ségou.**

CREDIT N°: 6283 ML

DON N°: D340 ML

N° IDENTIFICATION DU PROJET : P164052

Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu un crédit et un don de l’Association internationale de développement (IDA) d'un montant équivalant à US$ 60 millions pour financer le Projet de Développement de la Productivité et de la Diversification Agricole dans les Zones Arides du Mali (PDAZAM), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre des Servicesd'un consultant chargé des études environnementales et sociales des travaux de quatorze (14) sous-projets d’infrastructures de production dans la région de Ségou.

La présente étude a pour objectif général d’analyser les impacts sociaux et environnementaux des travaux d’aménagement de 14 infrastructures de production tout en proposant des mesures d’atténuation de ces impacts. Cette étude couvrira les dimensions environnementales et sociales des sites avec une attention particulière pour les groupes sociaux les plus vulnérables.

Ces quatorze (14) sous-projets d’aménagement agricole faisant l’objet des prestations sont classés comme suit:

* Sous-projet de Type 1 : Périmètre Maraîcher.
* Sous-projet de Type 2 : Bas-fond.
* Sous-projet de Type 3 : Mare.

La répartition des sous-projets est donnée dans le tableau ci après :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **RÉGION** | **Type 1 : Périmètre Maraicher** | **Type 2 : Bas-fond** | **Type 3 : Mare** | **Total Sous-projets**  |
| **KAYES** | 08 | 03 | 03 | 14 |

Les **objectifs spécifiques** de l’EIES sont de:

* Décrire et analyser l’état de référence environnemental et social de chaque écosystème à aménager
* Identifier les services écosystémiques actuellement offerts par les écosystèmes (mare, bas fond) et les implications dans les futurs aménagements planifiés sur chaque site ;
* Décrire la situation actuelle, le niveau d’occupation et les statuts des sites destinés à accueillir les infrastructures concernées ;
* Identifier et évaluer les impacts potentiels sociaux et environnementaux des travaux d’aménagement sur chaque type d’écosystème à aménager et sur les périmètres maraichers ;
* Analyser les cadres législatifs et institutionnels de gestion de l’environnement sur le projet ;
* Faire une synthèse des attentes et préoccupation des acteurs impliqués et des populations bénéficiaires ;
* Proposer des mesures d’atténuation des impacts environnementaux et sociaux identifiés et évalués ;
* Proposer des améliorations du design du projet pour optimiser les impacts positifs ; et éviter, atténuer ou compenser ses impacts négatifs potentiels ;
* Élaborer un plan de gestion environnemental et social comprenant toutes les mesures environnementales et sociales préconisées, le suivi et la surveillance, les indicateurs et un budget ;
* Analyser les risques de VBG dans la zone du projet.

L’Unité de Gestion du PDAZAM invite les firmes de Consultants (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services.

Les Consultants seront notés sur 100 points et les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants :

**\*Critère 1** : l’expérience générale du consultant en rapport avec la mission ; en nombre d’année d’existence du consultant (total de 30 points à raison de 3,0 points par année d’expérience)

\***Critère 2** : l’expérience pertinente du consultant en rapport avec la mission ; en nombre de missions similaires réalisées dûment justifiées par des certificats de bonnes fin (total de 60 points à raison de 5 points par mission réalisée) ;

\***Critère 3** : Qualifications du personnel permanent de la firme en rapport avec la mission ; les CV des experts doivent être fournis (total 10 points à raison de 2,5 points par expert).

NB : *Les références fournies par les consultants doivent être accompagnées obligatoirement par des attestations de bonne exécution. Toute référence non accompagnée par une attestation de bonne exécution ne sera pas prise en compte*.

1. Il est porté à l’attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables.

1. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant.
2. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC) » telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de la Banque Mondiale de juillet 2016.
3. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de 8 heures 30 mn à 14 heures 30 mn.
4. Les manifestations d’intérêt écrites doivent être déposées à l’adresse ci-dessous en personne ou par courrier électronique (en fichier non modifiable) au plus tard le **25 fevrier 2021** à 10 heures précises.

Au Secrétariat de l’Unité de Gestion du PDAZAM sise à Hamdallaye ACI 2000, Rue 284 Bamako Mali ; Numéro de téléphone : (+223) 20 22 26 96

Adresse électronique : pdazam@pdazam.org  ; omsidibe@pdazam.org  ;

* **Les TDR sont disponibles à l’UG-PDAZAM**

 Bamako, le

 Le Coordinateur du PDAZAM

 **Dr. DIAKITE Lamissa**

 **Chevalier de l’Ordre National**